

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 octobre 2016, s'est réuni le jeudi 13 octobre 2016 à 18 heures 30 à la Mairie de Martin-Eglise, sous la présidence de Monsieur Gill GERYL, Maire.

PRESENTS : M. Alain MARATRAT, Mme Véronique MPANDOU, Mme Marie-Claude LAURENT, Mme Françoise DEMONCHY, M. Bertrand CREMET, adjoints, Mme Marie-Laure CORROYER, Mme Joëlle CHEMINEL, M. Guy DESERT, M. Stéphane SKLADANOWSKI, conseillers délégués, M. Philippe DUPUIS, Mme Nathalie LEMAITRE, M. Marcel BRETAGNE, Mme Sylvie HERMAY, Mme Nelly ROGER, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mme Pascale GUILBERT, M. Maxime BOUDET, pouvoir à M. DESERT, M. Thibault CHATELAIN pouvoir à Mme MPANDOU, M. Marc DELAHAYE.

Conformément à l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Monsieur Guy DESERT ayant obtenu la majorité des voix, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Minute de silence en souvenir de Daniel LE LAURENT, Président de Martin-Église Animation, décédé à Martin-Église le 29 septembre 2016.

COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire informe que la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (loi de finance de 2015) a conduit à la fixation de nouveaux paramètres d'évaluation qui vont s'appliquer à compter des impositions de l'année 2017 :

- Découpage du département en secteurs d'évaluation qui regroupent des secteurs locatifs homogènes,
- Des tarifs définis pour chacune des 38 catégories de locaux,
- La liste des parcelles affectées de coefficients de localisation.

Monsieur le Maire informe que le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales s'élève pour Martin-Église à 779 €.

Monsieur le Maire informe des subventions accordées au titre de la DETR :

- 24.999,50 € pour les travaux de voirie,
- 2.883,60 € pour la mise aux normes des installations électriques dans les bâtiments communaux,
- 3.026,70 € pour les travaux d'accessibilité à la mairie et au cimetière.

Monsieur le Maire informe que le Département de Seine-Maritime subventionne à hauteur de 10.297 € les travaux de la prairie humide.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M et Mme SIMON et M et Mme VELGHE (anciens propriétaires de la parcelle où s'aménage la prairie humide) qui remercient la municipalité pour le projet qui est associé au souvenir de M. Albert GREBOVAL.

Remerciements des familles TETE et BUQUET pour les messages de condoléances.

Monsieur le Maire informe que le carrefour « Cours Bourbon » près du Chemin de la Rivière a été réaménagé et qu'un éclairage appartenant à la commune de Martin-Église déposé.

Monsieur le Maire informe que compte-tenu du mauvais état du trottoir devant la boulangerie d'Etran, et de l'urgence à intervenir, il a été décidé de profiter des travaux de voirie en cours pour réaliser la réfection du dit trottoir aux meilleures conditions, en soulignant que la boulangerie a pris en charge sa partie privative.

Remerciements des Restaurants du Cœur et du Secours Populaire Français pour la subvention versée en 2016.

Remerciements du Club de Tennis de Martin-Église, pour le prêt et l'installation de tables, bancs et chapiteau pour la journée animation « Balles Roses ».

ORDRE DU JOUR

MODIFICATION DES STATUTS DE DIEPPE MARITIME

Ce point de l'ordre du jour est reporté au conseil municipal de décembre 2016.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME À DIEPPE MARITIME 2016/60

Monsieur le Maire informe qu'aux termes de l'article 136 de la loi ALUR n° 2014-366 du 26 mars 2014, les communautés d'agglomération deviendront compétentes de plein droit en matière de documents d'urbanisme et de planification (PLU) à l'issue d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017.

Conformément aux dispositions prévues par la loi et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 16 voix pour (Madame MPANDOU ne prend pas part au vote) de ne pas accepter le transfert de cette compétence à Dieppe Maritime.

SCHEMA DE MUTUALISATION ENTRE DIEPPE MARITIME ET LES COMMUNES MEMBRES 2016/61

Monsieur le Maire informe que par délibération en date du 23 février 2016, le conseil communautaire de Dieppe Maritime a approuvé l'établissement d'un schéma de mutualisation entre Dieppe Maritime et ses communes membres.

La mutualisation est une logique de gestion et de rationalisation d'une ou plusieurs organisations qui vise à assurer, ou tout du moins valoriser au maximum, performance et cohérence.

Les communes ne sont pas obligées de participer à tous les dispositifs et peuvent s'engager diversement dans ceux-ci.

- Un préalable : évaluer le besoin et analyser la pertinence,
- Une méthodologie commune : diagnostics/enjeux, objectifs/résultats, faisabilité/opportunité et indicateurs pour l'évaluation,
- Une lisibilité pour tous les acteurs : exigences de transparence, communication et respect de chacun des acteurs,
- Une intégration en amont des enjeux de ressources humaines.

Monsieur le Maire propose de valider le protocole relatif au schéma de mutualisation et la méthodologie proposée par Dieppe Maritime.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de valider la proposition de Monsieur le Maire.

RENOUVELLEMENT CONVENTION SPORTS CANINS 2016/62

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention du 21 novembre 2002 autorise l'association Éducation et Sports Canins Dieppois à utiliser un terrain sis allée des Stades à Martin Église pour le dressage des chiens.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention pour un an à compter du 22 novembre 2016 et de porter le montant du loyer à 400 €/an.

Monsieur le Maire propose de préciser dans la convention que les consommations d'eau seront dues. Un sous-compteur sera installé pour pouvoir effectuer la facturation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention.

MISE À DISPOSITION PRECAIRE PRAIRIES BUDOUX 2016/63

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 9 mars 2006 concernant l'attribution des prairies communales pour le pâturage cadastré ZH 46 d'une surface de 7,5 hectares, à Madame Joëlle BOULEY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de la mise à disposition des prairies communales à Madame Joëlle BOULEY pour la période du 16 novembre 2016 au 15 novembre 2017, pour un montant de 832 €/an.

ETRENNES DE LA FACTRICE 2016/64

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est de coutume d'accorder des étrennes au facteur de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une somme de 50 € à Madame PELFRENE, au titre des étrennes 2016.

VALIDATION DU PROJET « LES BOIS DE PALCHEUL »

2016/65

Monsieur le Maire présente le cahier des charges ainsi que le projet d'aménagement du carrefour en sortie de la future résidence « les Bois de Palcheul ».

Il est aussi débattu :

- de l'impact de l'aménagement du carrefour,
- des conditions de cession de la parcelle compte-tenu des conditions souhaitées par la Commune, de l'avis des Domaines et de la surface nécessaire au projet pour la fixation définitive du prix de cession.

Monsieur le Maire propose de valider le projet après y avoir apporté quelques modifications.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de valider la proposition de Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

SUBVENTIONS POUR LE CLUB DE FOOT MARTINAIS

2016/66

Monsieur le Maire rappelle l'historique du club de foot martinais et informe qu'un nouveau club a vu le jour à la rentrée de septembre. Il s'agit du FC Martin-Eglise.

Pour permettre à ce club de fonctionner, il convient de verser une subvention. Monsieur le Maire propose 600 € pour le fonctionnement et 800 € pour les investissements qu'il aura à effectuer, compte-tenu qu'il faut, en grande partie, renouveler les équipements préexistants.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de valider la proposition de Monsieur le Maire.

DROIT D'INTERVENTION

Monsieur SKLADANOWSKI informe qu'il a travaillé avec Monsieur Patrice MASSIAS pour la remise en état des ordinateurs de l'école élémentaire.

Madame LAURENT a assisté au PPMS de l'école maternelle ce jeudi 13 octobre. L'exercice était bien préparé par les enseignantes.

Mesdames DEMONCHY et CHEMINEL ont assisté au PPMS de l'école élémentaire. Il y a à ce jour des interrogations quant à la sortie des enfants à l'extérieur pendant l'exercice.

Monsieur le Maire souhaite se rapprocher des deux directrices et du commissaire de Police de Dieppe pour que les exercices futurs soient construits autour de conseils avisés des forces de l'ordre.

Madame LAURENT se dit surprise par le nombre de véhicules du garage TOMA stationnés sur le parking de la salle des Blés d'Or.

Monsieur le Maire répond qu'une fois réalisés les travaux du garage, il n'y aura plus de stationnement autorisé sur le parking des Blés d'Or.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est urgent de réfléchir à la question de la circulation et du stationnement dans le centre village et en particulier rue Nicolas de la Chaussée. Une commission voirie et une réunion avec les riverains seront programmées prochainement.

Monsieur DESERT souhaite que la bâche existant sur le talus situé dans la cour de l'école élémentaire près de la barrière menant à la salle des sports, soit retirée et que l'espace soit engazonné.

Monsieur DESERT souhaite que les agents des services techniques soient félicités pour le travail effectué et pour le beau fleurissement de la commune.

Monsieur SKLADANOWSKI précise à ce propos qu'il a pris de nombreuses photos.

Madame MPANDOU et Monsieur SKLADANOWSKI proposent que ces photos fassent l'objet de la prochaine couverture de la lettre municipale.

Madame HERMAY indique que les travaux de réfection de voirie de la Rampe de l'Épinette sont décevants.

Monsieur SKLADANOWSKI signale que le stockage sur la plateforme appartenant à Monsieur Antoine LEFEBVRE, route du Monastère, est de plus en plus important. Il se demande s'il est vraiment autorisé.

Monsieur le Maire répond que le policier municipal effectuera un constat et que la réglementation sur les stockages sera étudiée.

Monsieur MARATRAT informe que la prochaine commission des fêtes se réunira le 7 novembre 2016 à 18 heures.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les :

- 17 novembre 2016,
- 8 décembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

GERYL Gill	DUPUIS Philippe
MARATRAT Alain	LEMAITRE Nathalie
MPANDOU Véronique	
LAURENT Marie-Claude	BOUDET Maxime
DEMONCHY Françoise	BRETAGNE Marcel

CREMET Bertrand	HERMAY Sylvie
CORROYER Marie-Laure	CHATELAIN Thibault
CHEMINEL Joëlle	ROGER Nelly
DESERT Guy	
SKLADANOWSKI Stéphane	